



Arrêté du Maire n° 2023/ 9494

OBJET : Autorisation de stationner sur le trottoir le long de la propriété au 66 rue de la Grâce de Dieu, pour l'entreprise ANL Maçonnerie, du 13 au 17 mars 2023 inclus, pour effectuer des travaux au droit de la propriété de Mme OROSZ.

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande d'autorisation de stationner 66 rue de la Grâce de Dieu par l'entreprise ANL Maçonnerie située 1027 route Nationale 50380 SAINT PAIR SUR MER en date du jeudi 9 mars 2023,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de travaux de rénovation d'une habitation au 66 rue de la Grâce de Dieu, l'entreprise ANL Maçonnerie est autorisée à stationner un véhicule sur le trottoir le long de la propriété du 13 au 17 mars 2023.

Article 2 : Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par l'entreprise.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise ANL Maçonnerie.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
Le jeudi 9 mars 2023

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

